





Protection des aînés et personnes vulnérables,

en période de COVID19

En cas d'urgence : 17 ou 112

Opération tranquillité seniors

Vous vivez seul(e)s? Vous êtes âgé(e)s

N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité séniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils



- Restez chez vous mais gardez le contact avec votre famille et les personnes de confiance
- Signalez vous auprès de votre mairie
- Soyez vigilant par rapport aux appels malveillants ou mails frauduleux: ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires
- N'ouvrez pas la porte et ne laissez personne s'introduire chez vous



Si vous devez sortir

- Prenez votre attestation de déplacement, vos papiers d'identité et privilégiez les créneaux réservés dans les commerces.
- Attention aux faux gendarmes! On n'exigera jamais de vous un paiement immédiat, par espèces ou CB, sous peine d'une majoration ultérieure du montant.

AU OUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR





















